



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 6 avril 2017

Référence
2017_04_07

Objet de la délibération
Choix d'un prestataire pour la mise en place d'un système d'information de gestion et pilotage du foncier économique en Pays de Brest

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
/42	22	28

Date de la convocation
29/03/17

Date d'affichage
29/03/17

Vote
A l'unanimité :
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2017 et 6 avril à 15 heures, le Comité syndical du Pôle métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas, sous la présidence de CUILLANDRE François, Président.

Présents :

M. CUILLANDRE François, Président, Mmes : ABIVEN Charlotte, BELLEC Claude, GUILLORE Alexandra, SOUDON Chantal représentée par RAPIN Raphaël (suppléant), TANGUY Geneviève, MM : CALVEZ Christian, GUEGANTON Loic, LARS Roger, LE GAC Didier, LE TYRANT Jean Claude, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, MASSON Alain, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, NEDELEC Yohann, RAMONE Louis, SIFANTUS Bruno, TALARMIN André, TANGUY Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BONNARD LE FLOCH Frédérique à M. NEDELEC Yohann, MALGORN Bernadette à M. SIFANTUS Bruno, MM : GOULAOUIC Pascal à M. TANGUY Bernard, KERMAREC Charles à Mme BELLEC Claude, PELLICANO Fortuné à M. CUILLANDRE François, RIOUAL Bernard à M. MASSON Alain

Excusé(s) : Mmes : BRUBAN Claudine, FORTIN Laurence, GODEBERT Viviane, QUIGUER Tifenn, MM CAP Dominique, FAYRET Thierry, GIBERGUES Bernard, GOURVIL Armel, MOAL Gurvan, MELLOUËT Roger, OGOR Pierre, PICHON Ronan, STEPHAN Yves, TALARMAIN Roger

Assistaient en outre à la réunion : Mme LE BARS Mickaèle, MM BUREL Erwan, CANN Thierry

A été nommé(e) secrétaire : NEDELEC Yohann

Objet de la délibération :

Choix d'un prestataire pour la mise en place d'un système d'information de gestion et pilotage du foncier économique en Pays de Brest

Marché à procédure adaptée pour la mise en place d'un Système d'Information sur le foncier économique.

Le Pôle métropolitain du Pays de Brest anime depuis 2014 une réflexion sur le foncier économique et l'accueil des entreprises sur notre territoire. Ces projets sont menés en lien étroit avec les EPCI membres du Pôle métropolitain et l'ADEUPa, en associant plusieurs partenaires (Brest métropole aménagement, Chambres consulaires, Région Bretagne).

Cette réflexion s'est concrétisée fin 2016 par un site internet vitrine de l'immobilier

d'entreprise pour l'ensemble du Pays de Brest : paysdebrest-immo-entreprises.fr. Cette bourse de locaux, initialement mise en place par Brest métropole, a fait l'objet d'une refonte et est ouverte à l'ensemble des communautés de communes, à Brest métropole aménagement et aux agences privées spécialisées.

En parallèle, le Pôle métropolitain a travaillé à la mise en place d'un Système d'Information au service des intercommunalités du Pays de Brest et de leurs aménageurs, pour une gestion optimisée du foncier économique et de la relation avec les entreprises. L'objectif est que les EPCI du Pays de Brest disposent d'un outil commun de gestion professionnel pour gagner du temps au quotidien et qui contribue efficacement aux politiques d'aménagement et de développement économique.

Afin de mettre en place ce Système d'Information, le Pôle métropolitain a lancé un marché à procédure adaptée pour une prestation extérieure informatique.

Présentation de la solution technique attendue :

- Une base de données dédiée à la gestion du foncier économique et à la gestion de la relation client avec les prospects et les entreprises installées
- Une application extranet pour l'animation du Système d'Information, accessible à l'ensemble des EPCI du Pays de Brest et à leurs aménageurs

Principales fonctionnalités attendues :

- Navigation cartographique (pour localiser, visualiser ou imprimer une carte ou une information)
- Mise à jour des données cartographiques (ex : découpage d'un lot à commercialiser)
- Mise à jour des données attributaires (ex : information sur les services présents sur une ZAE)
- Gestion de la relation avec les entreprises (accès privatif par EPCI à cette base de données)
- Recherche d'informations simples : recherche d'une ZAE, d'un lot, d'une entreprise
- Recherche multicritères (ex : recherche sur une ZAE d'un lot disponible inférieur à 500 m²)
- Génération de tableaux de bord et d'indicateurs pour le reporting
- Extraction de données (au format Excel)

Le rôle de chaque acteur du Système d'Information est le suivant :

- Les EPCI du Pays de Brest, dont la compétence économique s'étend à l'ensemble des zones d'activités économiques, seront les principaux utilisateurs du Système d'Information et sont étroitement associées depuis le début de la réflexion ;
- Le Pôle métropolitain du Pays de Brest, en tant que maître d'ouvrage, pilotera et coordonnera le projet de Système d'Information, depuis sa conception jusqu'à son maintien en condition opérationnelle ;
- L'ADEUPa, de par son expertise dans l'observation et l'analyse du foncier économique, interviendra en appui sur le volet métier, notamment pour le traitement des données et la production d'indicateurs pertinents sur le foncier économique ;
- GéoPaysdeBrest, infrastructure de données géographiques du Pays de Brest, sera utilisé par le Système d'Information pour accéder aux référentiels cartographiques et aux données utiles (orthophotographie, règlements d'urbanisme, parcelles cadastrales, etc.) ;
- Brest métropole délègue une partie des opérations de commercialisation et de suivi de ses opérations foncières à Brest métropole aménagement (BMa) ; dans ce cadre, BMa est associé au projet et bénéficiera des services du Système d'Information.

Publicité du marché :

- La consultation a été publiée sur le site internet de l'AMF le 29 janvier 2017 ;
- 5 sociétés ont répondu à la consultation clôturée le 07 février 2017 : Arx iT, Geofit, Geomap-Imagis, Naomis, Zip.

Calendrier prévisionnel :

- Déploiement du Système d'Information en octobre 2017

Critères de sélection des offres :

- Valeur technique : 60%
- Coût : 40%

Analyse des offres :

Après analyse des offres, 3 prestataires ont fait l'objet d'une audition le mercredi 15 mars 2017 :

- Arx iT (Paris)
- Geofit (Nantes)
- Naomis (Nantes)

Suite à ces auditions et aux questions-réponses à l'issue de ces auditions, la proposition de la société Arx iT est jugée la meilleure au regard des exigences du CCTP et selon les critères de jugement des offres indiqués à l'article 6 du règlement de la consultation

Il est donc proposé au Comité syndical du Pôle métropolitain du Pays de Brest de :

- Retenir l'offre de la société Arx iT pour un montant de 74 880 euros TTC
- Autoriser le Président à signer le marché et par anticipation le contrat de maintenance et d'hébergement qui sera associé

Cette prestation fera l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil régional au titre du contrat de partenariat Europe – Région Bretagne – Pays de Brest 2014-2020.

Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Prestataire pour la mise en place d'un système d'information de gestion et pilotage du foncier économique en Pays de Brest	74 880 €	Pôle métropolitain du Pays de Brest	14 976 €
		Conseil Régional - Contrat de partenariat	37 440 €
		LEADER – Contrat de partenariat	22 464 €
Total (TTC)	74 880 €	Total (TTC)	74 880 €

Il est proposé au Comité syndical du Pôle métropolitain du Pays de Brest de :

- Approuver le projet et le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus
- Autoriser le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil régional et auprès de tout financeur (FEADER-LEADER)
- Autoriser le Président à signer tout document afférant au dossier de demande de subvention
- Autoriser le Président à apporter toutes modifications au plan de financement en fonction de l'évolution du projet

Décision du Comité syndical :

A l'unanimité, les membres du Comité syndical :

- Retiennent l'offre de la société Arx iT pour un montant de 74 880 euros TTC
- Autorisent le Président à signer le marché et par anticipation le contrat de maintenance et d'hébergement qui sera associé

- Approuvent le projet et le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus
- Autorisent le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil régional et auprès de tout financeur (FEADER-LEADER)
- Autorisent le Président à signer tout document afférant au dossier de demande de subvention
- Autorisent le Président à apporter toutes modifications au plan de financement en fonction de l'évolution du projet

Pour extrait conforme,

A Brest, le 6 avril 2017

François CUILLANDRE,

Président